

SIAEPA DU CREVON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Comité syndical	Présents	qui ont pris part à la Délibération
43	34	31 + 1 pouvoirs

N° 2025-2

Date de convocation
21/03/2025

Date d'affichage
21/03/2025

Objet de la délibération
**Compte Financier Unique
2024**
Assainissement collectif

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ le mardi 1^{er} avril à 18 H 00

Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Martainville-Epreville
sous la présidence de François DELNOTT, Président.

Présents : Mmes A JEGAT, C HUNKELER, C DONCKELE, A DAMADE, I
CASAERT, H SEHIER, S HUBERT

Ms .JL LECLERC, B LUCAS, V DENIS, D VANHEULE, P BENOIT, M
BEAURAIN, N CAJOT, P LELOUARD, D HOUEL, G GODEFROY, JP
BERTRAND, D BLAINVILLE, B COGNARD, S LECLERC, JM DELACROIX, A
DUMONT, M HANRYON, A DROUILLON, P NION, F DELNOTT, J ROUYER,
JP DUPRESSOIR, B DELABOS, P GREVET

Absents excusés : Mrs P PICARD, G DEMARES
Mme E SECLÉT

Pouvoirs : Monsieur Alain BURETTE donne pouvoir à Monsieur François
DELNOTT

Secrétaire de séance : Madame Annie JEGAT

Formant la majorité des membres en exercice

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
Vu le Compte Financier Unique du SIAEPA du Crevon ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au
compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et
réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la
situation financières de la collectivité, en particulier sur la
présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat
synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement
dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés
entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui
signifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les résultats ci-dessous :

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture
le 03/04/2025

AGEDI Dépôt ROUEN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/04/2025 076-200041382-20250401-DE_2025_02-DE

Fonctionnement	
Dépenses	646 506.01 €
Recettes	782 051.67 €
Résultat de l'exercice	135 545.66 €
Excédent antérieurs reportés	835 105.89 €
Résultat de fonctionnement	970 651.55 €

Investissement	
Dépenses	579 133,74 €
Recettes	726 578,40 €
Résultat de l'exercice	147 444,66 €
Excédent antérieurs reportés	67 026,91 €
Résultat d'investissement	214 471,57 €

Solde des restes à réaliser	- 139 108,00 €
Besoin de financement (1068)	€
Report en fonctionnement	970 651,55 €

MARTAINVILLE-EPREVILLE

Le 02/04/2025

Le Président
François DELNOTT

Le secrétaire de séance
Annie JEGAT


